

Déclaration du SNUDI-**FO** 53 à la CAPD du 23 janvier 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Conséquence du résultat des dernières élections professionnelles, le SNUDI-FO de la Mayenne entre en CAPD. Pour cette CAPD d'installation, il nous paraissait essentiel de rappeler plusieurs éléments.

Non, les desiderata de Monsieur Blanquer, aussi ministre soit-il, ne sont pas force de loi. Les évaluations nationales illustrent parfaitement les dérives qui s'opèrent aujourd'hui. En effet, aucun texte réglementaire n'a à ce jour été publié pour définir les objectifs, le calendrier, et les conditions dans lesquelles devraient se dérouler ces évaluations. Les enseignants, toujours fonctionnaires d'Etat répondent à un cadre statutaire régi par des décrets, des circulaires publiques et des notes de service, dans le respect de la hiérarchie des normes juridiques.

C'est justement le statut général du fonctionnaire d'Etat que souhaite abattre le gouvernement actuel dans le cadre de CAP 22. Le principe de carrière, la séparation du grade et de l'emploi, le recrutement d'un fonctionnaire sur une mission pérenne, et les organismes consultatifs sont directement visés.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de loi d'orientation sur « *l'école de la confiance* » dont nous demandons le retrait. Nous nous inscrivons d'ailleurs contre toutes les contre-réformes en défaveur des personnels (PPCR, rythmes scolaires, loi de refondation...)

Après les évaluations PPCR, le ministère envisage maintenant la remise en cause des règles essentielles du mouvement intra départemental.

Le SNUDI-FO 53 tient à indiquer à l'occasion de sa première CAPD qu'il refusera tout recul en matière de règle du mouvement notamment la suppression de l'ancienneté générale de service et de la deuxième phase du mouvement, les affectations à titre définitif sur des postes non souhaités. Un groupe de travail s'est tenu le 8 janvier dernier et nous pouvions nous satisfaire du maintien des éléments du mouvement que nous venons de citer. Si ces travaux et ces discussions étaient remis en question vous vous retrouveriez Monsieur le directeur académique avec une résistance ferme et déterminée des collègues. C'est en ce sens que nous vous avons adressé un courrier unanime des organisations syndicales.

Aussi, le SNUDI-FO 53 n'acceptera pas de réduire les droits des collègues au titre de la réduction du nombre de postes des administratifs envisagée par le ministre en réponse à un budget en baisse ou au changement dans les logiciels de gestion.

Le SNUDI-FO le répète : le statut existe toujours. Il doit être respecté !

Enfin, les seuls intérêts individuels et collectifs que nous représentons et que nous défendons sont et seront toujours ceux des salariés.